

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2021

Date convocation : 25/05/2021

Excusés - Absents : CAVALIE Fabienne, MERCADIER Damien, LUKASIEWICZ Dominique, SOULIE Jérôme, EGEA Marie-Hélène (*procuration ASSIE Mathilde*)

Secrétaire de séance : ASSIE Mathilde.

Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, les mesures sanitaires devant être respectées, la réunion se déroule à huis clos.

1 Travaux Eclairage Public : Finalisation de la convention de maîtrise d'ouvrage à signer avec le SIER Tanus, pour les travaux d'éclairage public de la rue de Tréban, Rue et Impasse de Puech Redon, pour un montant total TTC de 46 782.54 €TTC. La commune prend en charge uniquement la TVA, soit 7 797 €. Les travaux vont débuter dans les jours à venir.

2-Convention SIRP Ségaviaur : Finalisation de la convention de prise en charge des frais de fonctionnement liées à l'intervention des agents techniques de la commune au sein de l'Ecole du Viaur. Cette prise en charge se traduira par le versement forfaitaire annuel de 1 200 € du SIRP Ségaviaur à la commune.

3- Convention commune Mirandol : Françoise EMERIAUD rappelle que certains enfants de la commune sont accueillis à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement -ALSH- de Mirandol, « Les Pichous du Viaur », les mercredis après-midi durant la période scolaire.

L'accueil de loisirs est implanté sur la commune de Mirandol Bourgnounac, commune qui intervient financièrement en qualité de commune pilote tel que défini par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse.

La commune de Mirandol-Bourgnounac sollicite ensuite auprès de chaque commune de domicile des enfants une participation. Pour l'année 2020 cette participation s'élève à 1 109.05 € pour 5 enfants accueillis. Cette somme correspond au coût d'une ½ journée d'accueil X nombre de ½ journées.

Accord à l'unanimité pour le versement de cette participation.

4-Bail emphytéotique location toiture extension halle : Rappel des termes de la délibération 2019-032 du 18 novembre 2019 portant autorisation de signature de la promesse de bail avec la Société THYSEO pour la location de la toiture de la partie extension de la halle Place du Ségala.

Lecture du courrier de la Sté THYSEO portant sur la levée d'option effectuée par la Société TENOAC-BOLFA en vue de la signature du bail emphytéotique administratif.

Benoît RAVAILHE, Maire expose qu'il y a lieu de déclasser et retirer du domaine public les parcelles suivantes B 769 et B 770, correspondant respectivement à l'extension de la halle et au local technique de la centrale photovoltaïque.

Accord à l'unanimité pour :

* déclasser et retirer du domaine public les parcelles B 769 et B 770

* autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique administratif portant sur les parcelles B 769 et B 770 avec la Société TENOAC-BOLFA dont le siège est à MEYREUIL (13), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

5-Pont bascule : Benoît RAVAILHE expose qu'une pièce maîtresse, en alliage, du pont bascule est défectueuse depuis plusieurs jours, rendant les pesées impossibles. Compte tenu de la vétusté du pont bascule, de sa non-homologation, il est décidé de ne pas réparer cet équipement.

Benoît RAVAILHE rappelle la possibilité d'effectuer les pesées chez Sébastien COUGOUREUX à la Galaubié. Ce dernier possède un pont bascule homologué qu'il accepte de mettre à la disposition des habitants de la commune de Tanus qui en auraient l'utilité. C'est M. COUGOUREUX qui fixe les conditions d'accès à son équipement. Accord à l'unanimité pour signer une convention d'utilisation avec Sébastien COUGOUREUX.

6-Questions diverses :

***Déploiement réseau mobile** : Compte-rendu d'un entretien avec un technicien de la SNEF, mandaté par Orange pour implanter de nouvelles antennes afin de couvrir les zones blanches de la commune. Nous avons déjà eu un rendez-vous pour cet objet (voir compte rendu du 26/01/2021). Lecture du projet de courrier qui sera adressé à Orange mentionnant le souhait de la municipalité de donner la priorité à la couverture des zones blanches habitées comme Laval et le Pont de Tanus, le souhait d'être informée de tout projet d'implantation même chez un privé. Accord pour l'envoi de ce courrier.

***Bornage terrain de basket** : Présentation du devis du géomètre pour le bornage du terrain de basket pour un montant TTC de 1 208.40 € TTC.

***Aliénation portion de chemin rural au Bruel** : Voir compte rendu du 19/04/2021. Benoît RAVAILHE expose que la procédure d'alinéation d'un chemin rural a été modifiée depuis le 01 janvier 2016. Le principal changement est l'intervention d'un commissaire enquêteur agréé par le Tribunal Administratif de Toulouse, que la commune doit rémunérer sous la forme de vacations et remboursement de frais.

Accord à l'unanimité pour faire une évaluation globale de la procédure (géomètre, annonce journaux, indemnisation commissaire enquêteur) et ajuster le prix de vente du chemin en fonction de ce coût.

***Terrain route de Marsal** : Benoît RAVAILHE expose que lors d'une vente entre particuliers, un délaissé de terrain pour élargir la voirie Route de Marsal avait été cédé à la collectivité en 1971 (voir acte notarié du 18/08/1971). Or aucun acte notarial ou administratif n'a formalisé cette décision et aujourd'hui cela gêne administrativement les propriétaires qui sont en bordure de cette parcelle de 81 m². Il va falloir régulariser cette situation, même procédure que pour l'alinéation d'un chemin rural.

***Porte Eglise de Fournials** : présentation du devis BMS Conception (STEIN Pierre) pour la fabrication d'une porte neuve en bois de l'Eglise pour un montant de 5 950 € TTC. Accord à l'unanimité.

***Aire de covoiturage** : Compte rendu par Rolande AZAM et Jean SOLER de 2 rendez-vous avec M. FAFEREK, de la Direction des Routes du Tarn sur le sujet. Projet toujours en cours d'étude, au total 20 aires de covoiturage sont à l'étude sur le département...

Pour Tanus, cette aire se ferait en 2 temps sur un terrain mis à la disposition du Département par Gilles ALQUIER, une 1^{ère} partie pour 15-20 véhicules avec une possibilité d'extension dans un second temps, borne de recharge électrique, box à vélo, aménagement paysager, etc. . Ces aménagements seront pris en charge par le Département. A suivre.

***Ecole de musique** : afin que les enfants qui le souhaitent puissent suivre des cours à l'Ecole de Musique du Tarn, la commune a signé une convention avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn. Sans cette convention les enfants de la commune ne pourraient pas s'inscrire. En contrepartie il avait été décidé par délibération en date du 02/07/2004 que les familles concernées rembourseraient à la commune la part payée par la collectivité pour leur enfant.

Compte tenu des difficultés à se faire rembourser par les familles, il est décidé à l'unanimité de valider l'inscription de l'année n+1, uniquement lorsque le remboursement de l'année n sera effectif.

* **Décès Maurice FALGAS, ancien maire de Tanus** : lecture du mot de remerciements de la famille de Maurice FALGAS pour l'attention de la collectivité portée lors de son décès. (Achat gerbe, lecture mot aux obsèques).

***Organisation de la tenue des bureaux de vote** des 20 et 27 juin pour les élections départementales et régionales.

La séance est levée à 22h50

Monsieur le Maire de Tanus,
Benoît RAVAILHE

